

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1025>

"Grenelle" de la téléphonie mobile : les "cyberacteurs" s'adressent aux ministres

- Actualités - Actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 22 avril 2009

Site de l'Association Adéquations

La téléphonie mobile fait l'objet d'une contestation grandissante, obligeant l'Etat à organiser un Grenelle de la téléphonie mobile, prévu le 23 avril prochain. L'expertise officielle française n'a eu de cesse de produire des études rassurantes où le doute et l'incertitude n'ont pas leur place. Liée à l'industrie du portable, cette expertise tente, à l'approche du Grenelle de la téléphonie mobile, d'imposer ses vues à l'aide d'affirmations qui n'ont plus rien de scientifiques.

Riverains d'antennes relais et utilisateurs de portable doivent enfin pouvoir bénéficier, au nom du principe de précaution, d'une réglementation contraignante les protégeant d'une exposition chronique aux ondes de la téléphonie mobile. Nous appelons donc l'Etat à agir en adoptant au plus vite une législation garante de la santé des riverains d'antennes relais et des utilisateurs de portable.

Une cyber@ction est organisée dans la perspective du "Grenelle de la téléphonie mobile", pour envoyer le message suivant aux ministres et secrétaires d'Etat concernés :

*Madame la Ministre de la Santé,
Madame la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie,
Madame la Secrétaire d'Etat au Développement de l'économie numérique,*

La téléphonie mobile fait l'objet d'une contestation grandissante, obligeant l'Etat à organiser, à partir du 23 avril prochain, un Grenelle de la téléphonie mobile.

La téléphonie mobile constitue un risque émergent sur lequel la science n'a pas encore toutes les réponses. L'existence de nombreux résultats scientifiques préoccupants doit être prise en compte dans la politique de santé publique.

Je vous demande donc d'agir dès maintenant afin d'éviter que les champs électromagnétiques de la téléphonie mobile ne deviennent le prochain scandale de santé publique. A ce titre, il nous semble essentiel que vous présentiez au Parlement une loi réglementant les conditions d'implantation des antennes-relais aussi bien que celles de commercialisation des portables, notamment vis-à-vis des jeunes, en informant largement le public des risques encourus tout en valorisant les utilisations filaires.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, Mesdames les Secréétaires d'Etat, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pour participer à la cyber@ction :

<http://www.cyberacteurs.org/actions/action.php?id=401>